

1. Identification

Identificateur de produit**Identité du produit**

Prilled Sulfur (CHE-1120S)

Autres moyens d'identification;

Soufre granulé, Soufre, Fleurs de soufre, Soufre

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Fabrication d'acide sulfurique, de dioxyde de soufre, d'engrais, de disulfure de carbone, de plastiques, d'émaux, de caoutchouc vulcanisant, de colorants de synthèse, de blanchiment de la pâte de bois.

Restrictions d'utilisation :

Non disponible.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Nom de la société**Chemtrade Logistics Inc. (Canada)
155 Gordon Baker Road Suite 300
Toronto, Ontario M2H 3N5
416-496-5856Chemtrade Logistics Inc. (US)
90 East Halsey Road, Suite 200
Parsippany, NJ 07054
(800) 228- 8558**Secours****Téléphone No**Numéro de Chemtrade en cas d'urgence : (866) 416-4404 (États-Unis et Canada)
CHEMTREC +1-800-424-9300

Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, appeler CHEMTREC - jour et nuit

Service clientèle:Pour des renseignements sur la FDS: (416) 496-5856
www.chemtradelogistics.com

2. Identification des dangers du produit

Aperçu d'urgence ATTENTION! PEUT FORMER DES CONCENTRATIONS DE POUSSIÈRE COMBUSTIBLES DANS L'AIR (DURANT LE TRAITEMENT)**Classification de la substance ou du mélange**

Solide inflammable, catégorie 2; H228	Matière solide inflammable.
Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 2; H315	Provoque une irritation cutanée.
Toxicité aquatique (aiguë), catégorie 3; H402	Nocif pour les organismes aquatiques.
Poussières Combustibles - Catégorie 1	Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air

Éléments d'étiquetage**Attention**

H228 Matière solide inflammable.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air

[Prévention] :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre, liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

[Réponse] :

P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+312 EN CAS D'INHALATION : Appeler un centre antipoison ou un médecin ou un médecin en cas de malaise.

P332+313 EN CAS D'IRRITATION CUTANÉE : consulter un médecin.

P362+364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+378 En cas d'incendie : Utiliser extinctions énumérées dans l'article 5 de SDS pour l'extinction.

[Stockage] :

Pas de déclarations de stockage

[Disposition] :

P501 Éliminer les contenus ou le conteneur conformément aux réglementations locales et nationales.

Autres dangers

CONTIENT DU SULFURE D'HYDROGÈNE. Le produit peut contenir des quantités importantes de gaz de sulfure d'hydrogène dissous. Le H₂S a une large gamme d'effets dépendant de la concentration dans l'air et de la durée d'exposition : seuil olfactif de 0,02 ppm, odeur d'œufs pourris ; irritation des yeux et des voies respiratoires à 10 ppm ; toux, maux de tête, étourdissements, nausées, irritation des yeux, perte de l'odorat en quelques minutes à 100 ppm ; risque d'œdème pulmonaire à 200 ppm après > 20-30 minutes ; perte de conscience à 500 ppm après de courtes expositions, risque d'arrêt respiratoire ; perte de conscience immédiate à > 1000 ppm, peut entraîner rapidement la mort, une réanimation cardio-pulmonaire rapide peut être nécessaire. Ne vous fiez pas à l'odorat pour vous alerter. Le H₂S provoque une fatigue olfactive rapide (affaiblit l'odorat). Rien ne prouve que le H₂S s'accumule dans les tissus corporels après une exposition répétée.

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

Ne contient PAS de composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS) selon la liste combinée PFASMASTER de l'EPA des États-Unis des produits chimiques PFAS.

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Sulfur Numéro CAS: 7704-34-9 Synonymes : Aucune information disponible	80 - 100	Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 2; H315 Solide inflammable, catégorie 2; H228	Pas de données disponibles.-
dioxyde de soufre Numéro CAS: 7783-06-4 Synonymes : Anhydride sulfureux	0.5 - 1.5	Gaz inflammable, catégorie 1; H220 Gaz sous pression; H280 Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 2: H330 Toxicité aquatique (aiguë), catégorie 1; H400	Pas de données disponibles.-

La concentration réelle ou la plage de concentration est retenue comme secret commercial.

*PBT/vPvB - substance PBT, vPvM ou vPvB.

Les textes complets des phrases sont présentés dans la section 16.

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact de composition sont retenus en tant que secret commercial au sens de la norme de communication des dangers de l'OSHA [29 CFR 1910.1200].

Section 4. Premiers secours

Description des premiers secours

Généralités	En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.
Inhalation	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Yeux	Irriguer abondamment avec de l'eau propre pendant au moins 30 minutes, en tenant les paupières écartées et consulter un médecin. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
Peau	Enlevez les vêtements contaminés. Lavez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utilisez un nettoyant pour la peau reconnu. Tremper la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
Ingestion	En cas d'ingestion, obtenez des soins médicaux immédiats. Restez au repos. Ne pas provoquer de vomissements.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé	<p>CONTIENT DU SULFURE D'HYDROGÈNE. Le produit peut contenir des quantités importantes de gaz de sulfure d'hydrogène dissous. Le H₂S a une large gamme d'effets dépendant de la concentration dans l'air et de la durée d'exposition : seuil olfactif de 0,02 ppm, odeur d'œufs pourris ; irritation des yeux et des voies respiratoires à 10 ppm ; toux, maux de tête, étourdissements, nausées, irritation des yeux, perte de l'odorat en quelques minutes à 100 ppm ; risque d'œdème pulmonaire à 200 ppm après > 20-30 minutes ; perte de conscience à 500 ppm après de courtes expositions, risque d'arrêt respiratoire ; perte de conscience immédiate à > 1000 ppm, peut entraîner rapidement la mort, une réanimation cardio-pulmonaire rapide peut être nécessaire. Ne vous fiez pas à l'odorat pour vous alerter. Le H₂S provoque une fatigue olfactive rapide (affaiblit l'odorat). Rien ne prouve que le H₂S s'accumule dans les tissus corporels après une exposition répétée.</p> <p>Effets aigus sur la santé : Provoque une irritation cutanée.</p> <p>Inhalation : Une exposition prolongée peut causer une irritation. La poussière peut être nocive ou irritante. AVERTISSEMENT : du sulfure d'hydrogène, gaz irritant et toxique, peut être présent.</p> <p>Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée et peut entraîner des rougeurs, des douleurs, de l'enflure, des démangeaisons, des brûlures, une sécheresse et une dermatite.</p> <p>Contact avec les yeux : Peut causer une légère irritation des yeux.</p> <p>Ingestion : L'ingestion peut entraîner des effets indésirables. Ce produit contient du sulfure d'hydrogène qui peut s'accumuler dans les espaces confinés. L'inhalation</p>
---------------	---

de sulfure d'hydrogène peut provoquer une perte de l'odorat, une irritation importante des voies respiratoires, des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements et une accumulation de liquide dans les poumons (œdème pulmonaire), ce qui peut être mortel. À 300 ppm, une perte de connaissance peut survenir après 20 minutes. Entre 300 et 500 ppm, la mort peut survenir en quelques minutes après une exposition continue. Au-delà de 500 ppm, le sulfure d'hydrogène peut provoquer une perte de connaissance instantanée et la mort immédiate. Voir la section 2 pour plus de détails.

Peau

Provoque une irritation cutanée.

Effets chroniques

Le sulfure d'hydrogène (H₂S) est un irritant des muqueuses et des voies respiratoires ; un œdème pulmonaire, immédiat ou différé, peut survenir après une exposition à de fortes concentrations. Les symptômes d'une exposition aiguë comprennent : nausées, maux de tête, délire, troubles de l'équilibre, tremblements, convulsions et irritation cutanée et oculaire. L'inhalation de fortes concentrations de sulfure d'hydrogène peut entraîner une perte de conscience extrêmement rapide, voire la mort.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des agents extincteurs adaptés au feu environnant.

Moyens d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau ou de courant d'eau puissant. L'utilisation d'un courant d'eau puissant peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne doivent pas être fabriqués.

Explosion: éviter de générer de la poussière; les poussières fines dispersées dans l'air en concentrations suffisantes et en présence d'une source d'inflammation constituent un risque potentiel d'explosion de poussières.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fuméesr.

Mise à la terre, liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

Conseils aux pompiers

Comme pour tous les incendies, portez une pression positive, un appareil respiratoire autonome (APRA) avec une pièce complète et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Portez des APRA pendant le nettoyage immédiatement après l'incendie. Ne pas fuméesr.

Risque d'incendie : Poussières combustibles. Les poussières générées lors du traitement peuvent présenter un risque d'explosion.

Risque d'explosion : Si une quantité excessive de poussières est générée lors du traitement, elle peut

présenter un risque d'explosion si elle est dispersée dans l'air en quantité suffisante en présence d'une source d'inflammation.

Directives de lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, notamment une protection respiratoire. Utiliser un jet d'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les contenants exposés. En cas d'incendie important et de grande quantité : évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance en raison du risque d'explosion. **Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie chimique.**

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de soufre. Oxydes de soufre. Peut libérer des gaz toxiques.

Autres renseignements : En cas d'entreposage prolongé à haute température ou d'agitation importante, ce matériau peut dégager du sulfure d'hydrogène, un gaz inflammable. Cette libération peut augmenter et élargir les limites réelles d'inflammabilité du matériau et abaisser considérablement sa température d'auto-inflammation. Le sulfure d'hydrogène est un gaz toxique potentiellement mortel. Son odeur d'œuf pourri provoque une lassitude olfactive rapide et ne doit pas être utilisée comme indicateur de la présence de gaz. Ne laissez pas l'eau de lutte contre l'incendie s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

Guide ERG N° NA

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne touchez pas ou ne marchez pas à travers les matériaux déversés. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Fournir une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Voir la section 8. Les dépôts de poussière ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces, car ils peuvent former un mélange explosif s'ils sont libérés dans l'atmosphère en concentration suffisante.

Évitez de disperser la poussière dans l'air (c'est-à-dire en nettoyant les surfaces de poussière avec de l'air comprimé).

Des outils non-séparants doivent être utilisés.

Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas de brume, de pulvérisation et de vapeurs.

Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements. Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Précautions pour la protection de l'environnement

Explosion: éviter de générer de la poussière; les poussières fines dispersées dans l'air en concentrations suffisantes et en présence d'une source d'inflammation constituent un risque potentiel d'explosion de poussières.

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Éviter la libération dans l'environnement.

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection personnelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

Aérer la zone.

Balayer ou aspirer pour nettoyer les déversements. Ne pas utiliser une procédure qui provoque la dispersion de poussières dans l'air, si toute possibilité de contact existe. Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Pour l'isolation : Confiner tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Comme mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions. Ventiler la zone.

Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

Section 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les conteneurs avec précaution pour éviter les dommages et les déversements.

Éviter la génération de poussière lors de la manipulation du produit pour minimiser la poussière d'explosion.

Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas de brume, de pulvérisation et de vapeurs.

Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements. Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. L'avez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention] :

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Bien refermer le contenant après usage. Conserver dans un endroit sec et frais. Garder à l'écart des températures extrêmes et des substances incompatibles.

Minimiser la création et l'accumulation de poussière. Un entretien ménager de routine devrait être mis en place pour s'assurer que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Les poudres sèches peuvent générer des charges d'électricité statique lorsqu'elles sont soumises au frottement des opérations de transfert et de mélange. Prévoir les précautions adéquates, telles que la mise à la terre et la mise à la terre électriques ou les atmosphères inertes.

Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants, carbures, chlorates, nitrates, halogènes, phosphore, métaux lourds.

Règles particulières d'emballage : Contient du soufre et peut libérer de faibles quantités de sulfure d'hydrogène. Le sulfure d'hydrogène est un gaz hautement inflammable et explosif dans certaines conditions. C'est un gaz toxique, potentiellement mortel. Du gaz peut s'accumuler dans l'espace libre des récipients fermés ; faites attention à l'ouverture de contenants scellés. Le chauffage du produit ou des contenants peut entraîner une décomposition thermique du produit et libérer du sulfure d'hydrogène. Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage] :

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fabrication d'acide sulfurique, de dioxyde de soufre, d'engrais, de disulfure de carbone, de plastiques, d'émaux, de caoutchouc vulcanisant, de colorants de synthèse, de blanchiment de la pâte de bois.

Restrictions d'utilisation :

Non disponible.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
7704-34-9	Sulfur	ACGIH	Aucune limite établie
		OSHA	Aucune limite établie
		NIOSH	Aucune limite établie
		Alberta	10 mg/m ³ TWA
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
Yukon	Aucune limite établie		
7783-06-4	dioxyde de soufre	ACGIH	1 ppm 5 ppm
		OSHA	Aucune limite établie C 20 ppm, Max above C: 50 ppm 10 mins once
		NIOSH	C 10 ppm (15 mg/m ³) [10-minute]
		Alberta	10 ppm TWA; 14 mg/m ³ TWA
		Colombie-Britannique	C 10 ppm

	Manitoba	1 ppm TWA 5 ppm STEL
	Nouveau-Brunswick	10 ppm TWA; 14 mg/m ³ TWA 15 ppm STEL; 21 mg/m ³ STEL
	Terre-Neuve-et-Labrador	1 ppm TWA 5 ppm STEL
	Nouvelle-Écosse	1 ppm TWA 5 ppm STEL
	Territoires du Nord-Ouest	10 ppm TWA 15 ppm STEL
	Nunavut	10 ppm TWA 15 ppm STEL
	Ontario	10 ppm TWA 15 ppm STEL
	Île-du-Prince-Édouard	1 ppm TWA 5 ppm STEL
	Québec	10 ppm TWAEV; 14 mg/m ³ TWAEV 15 ppm STEV; 21 mg/m ³ STEV
	Saskatchewan	10 ppm TWA 15 ppm STEL
	Yukon	10 ppm TWA; 15 mg/m ³ TWA 15 ppm STEL; 27 mg/m ³ STEL

Les limites d'exposition aux poussières de nuisance sont: OSHA PEL: 15 mg/m³ (50 mppcf*) TWA, ACGIH 10 mg/m³.

Contrôles de l'exposition Respiratoire

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, portez une protection respiratoire approuvée.

Yeux

Lunettes de sécurité chimique

Peau

Portez des gants résistants aux produits chimiques et au feu. Portez des vêtements résistants aux produits chimiques et au feu. **Là où il y a un risque accru d'éclaboussures** (p. ex. lors du chargement, du déchargement, de la rupture de ligne), portez un casque et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec protection contre les éclaboussures chimiques, une veste résistante au feu et des bottes ou une combinaison à bavette. Gants résistants aux produits chimiques et au feu.

Contrôles d'ingénierie

Il est recommandé que tous les équipements de lutte contre les poussières, tels que les systèmes de ventilation par aspiration à la source et de transport de matériel impliqués dans la manipulation de ce produit, contiennent des bouches de protection antidéflagrantes ou un système de suppression d'explosion ou un environnement pauvre en oxygène. Assurez-vous que les systèmes de traitement de la poussière (tels que les conduits d'échappement, les collecteurs de poussière, les cuves et le matériel de traitement) sont conçus de manière à empêcher toute pénétration de poussière dans la zone de travail (c'est-à-dire qu'il n'y a aucune fuite du matériel). Utilisez uniquement des équipements électriques et des chariots industriels motorisés classés de manière appropriée.

Autres pratiques de travail Portez des vêtements résistants aux produits chimiques et au feu. **Là où il y a un risque accru d'éclaboussures** (p. ex. lors du chargement, du déchargement, de la rupture de ligne), portez un casque et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec protection contre les éclaboussures chimiques, une veste résistante au feu et des bottes ou une combinaison à bavette. Gants résistants aux produits chimiques et au feu. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas de brume, de pulvérisation et de vapeurs.

Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements. Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Couleur	Liquide opaque lors de l'expédition, solide cassant en dessous du point de fusion. Jaune vif à brun.
Odeur	Sent les œufs pourris.
Seuil olfactif	Aucune information disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	114 - 119 °C (237.2 - 246.2 °F)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	444.6 °C (832.28 °F)
Inflammabilité (solide, gaz)	Solide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité : 4%
	Limite supérieure d'explosivité: 44%
Point d'éclair	207 °C (404.6 °F) Pensky-Martens Coupe fermée
Température d'auto-inflammation (°C)	232 °C (449.6 °F)
Température de dégradation (°C)	Aucune information disponible
pH	Aucune information disponible
Viscosité (cSt)	Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau	Eau : Solvant organique insoluble : Soluble dans le disulfure de carbone, le benzène, le toluène, le

	chloroforme, l'éther, l'aniline chaude, le tétrachlorure de carbone et l'ammoniac liquide.
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune information disponible
Tension de vapeur (Pa)	0.015 kPa (0.11 mm Hg)
Densité	1.79
Densité de vapeur	3.64 [Air = 1]
Caractéristiques des particules	Aucune information disponible
Vitesse d'évaporation (Ether =1)	Aucune information disponible
	Dust hazard explosive
Gravité spécifique	1.79

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Les réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage (voir rubrique 7).

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles. Étincelles, chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation. Accumulation de poussière (pour minimiser les risques d'explosion).

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants puissants, carbures, chlorates, nitrates, halogènes, phosphore, métaux lourds.

Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne doivent pas être fabriqués.

Section 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Estimations de la toxicité aiguë du produit	NA	NA	NA	6	NA

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Sulfur - (7704-34-9)	> 2,000.00, Rat - Catégorie: NA	> 2,000.00, Rat - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	> 5.43, Rat - Catégorie: NA	Pas de données disponibles
dioxyde de soufre - (7783-06-4)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	444.00, Rat - Catégorie: 2

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
7704-34-9	Sulfur	CIRC	No
		ACGIH	Aucune limite établie
7783-06-4	dioxyde de soufre	CIRC	No
		ACGIH	Aucune limite établie

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	---	Non applicable
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable

Danger par aspiration	---	Non applicable
-----------------------	-----	----------------

Voies d'entrée possibles :

Inhalation, ingestion, contact et absorption cutanées.

Symptômes et effets, aigus et différés :

CONTIENT DU SULFURE D'HYDROGÈNE. Le produit peut contenir des quantités importantes de gaz de sulfure d'hydrogène dissous. Le H₂S a une large gamme d'effets dépendant de la concentration dans l'air et de la durée d'exposition : seuil olfactif de 0,02 ppm, odeur d'œufs pourris ; irritation des yeux et des voies respiratoires à 10 ppm ; toux, maux de tête, étourdissements, nausées, irritation des yeux, perte de l'odorat en quelques minutes à 100 ppm ; risque d'œdème pulmonaire à 200 ppm après > 20-30 minutes ; perte de conscience à 500 ppm après de courtes expositions, risque d'arrêt respiratoire ; perte de conscience immédiate à > 1000 ppm, peut entraîner rapidement la mort, une réanimation cardio-pulmonaire rapide peut être nécessaire. Ne vous fiez pas à l'odorat pour vous alerter. Le H₂S provoque une fatigue olfactive rapide (affaiblit l'odorat). Rien ne prouve que le H₂S s'accumule dans les tissus corporels après une exposition répétée.

Effets aigus sur la santé : Provoque une irritation cutanée.

Inhalation : Une exposition prolongée peut causer une irritation. La poussière peut être nocive ou irritante.

AVERTISSEMENT : du sulfure d'hydrogène, gaz irritant et toxique, peut être présent.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée et peut entraîner des rougeurs, des douleurs, de l'enflure, des démangeaisons, des brûlures, une sécheresse et une dermatite.

Contact avec les yeux : Peut causer une légère irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut entraîner des effets indésirables. Ce produit contient du sulfure d'hydrogène qui peut s'accumuler dans les espaces confinés. L'inhalation de sulfure d'hydrogène peut provoquer une perte de l'odorat, une irritation importante des voies respiratoires, des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements et une accumulation de liquide dans les poumons (œdème pulmonaire), ce qui peut être mortel. À 300 ppm, une perte de connaissance peut survenir après 20 minutes. Entre 300 et 500 ppm, la mort peut survenir en quelques minutes après une exposition continue. Au-delà de 500 ppm, le sulfure d'hydrogène peut provoquer une perte de connaissance instantanée et la mort immédiate.

Peau Provoque une irritation cutanée.

Effets chroniques Le sulfure d'hydrogène (H₂S) est un irritant des muqueuses et des voies respiratoires ; un œdème pulmonaire, immédiat ou différé, peut survenir après une exposition à de fortes concentrations. Les symptômes d'une exposition aiguë comprennent : nausées, maux de tête, délire, troubles de l'équilibre, tremblements, convulsions et irritation cutanée et oculaire. L'inhalation de fortes concentrations de sulfure d'hydrogène peut entraîner une perte de conscience extrêmement rapide, voire la mort.

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Sulfur - (7704-34-9)	Pas de données disponibles	> 0.01, Daphnia magna	Pas de données disponibles
dioxyde de soufre - (7783-06-4)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Persistence et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13. Considérations relatives à l'élimination**Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, fédérales, provinciales, territoriales et internationales.

Écologie - Déchets : Évitez les rejets dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

Informations Supplémentaires : Le contenant peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

Section 14. Informations relatives au transport

DOT : Le soufre solide n'est pas soumis aux exigences du titre 49 du CFR concernant le transport de matières dangereuses si transporté dans un emballage non en vrac (moins de 400 kg par emballage) ou s'il est moulé sous une forme spécifique (p. ex., granulés, pastilles, pellets, pastilles ou flocons). Selon les résultats des tests, il a été déterminé que le soufre formé ne répond pas aux critères de classification de la Classe 4.1.

TDG: Le soufre solide n'est pas soumis aux exigences du code TDG si transporté dans un emballage non en vrac (moins de 400 kg par emballage) ou s'il est moulé sous une forme spécifique (p. ex., granulés, pastilles, pellets, pastilles ou flocons). Selon les résultats des tests, il a été déterminé que le soufre formé ne répond pas aux critères de classification de la Classe 4.1.

IMDG: Le soufre solide n'est pas soumis aux exigences du code IMDG s'il est façonné dans une forme spécifique (par exemple : perles, granulés, pastilles, ou flocons). Sur la base des résultats des tests, il est

déterminé que le soufre façonné ne répond pas aux critères de classification dans la Classe 4.1.

IATA: Le soufre solide n'est pas soumis aux exigences de l'IATA s'il est façonné dans une forme spécifique (par exemple : perles, granulés, pastilles, ou flocons). Sur la base des résultats des tests, il est déterminé que le soufre façonné ne répond pas aux critères de classification dans la Classe 4.1.

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

DOT (transport terrestre national)	
Numéro ONU	Non réglementé
Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	N'est pas applicable
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	N'est pas applicable

TMD (transport terrestre national)	
Numéro ONU	Non réglementé
Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	N'est pas applicable
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	N'est pas applicable

IMO / IMDG (transport maritime)	
Numéro ONU	Non réglementé
Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	N'est pas applicable

ICAO/IATA	
Numéro ONU	Non réglementé
Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé

Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	N'est pas applicable

Dangers pour l'environnement

Polluant marin: ;

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible

Section 15. Informations réglementaires

Résumé sur les réglementations La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.

Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA): Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

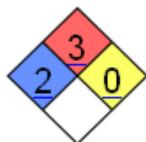
Classement NFPA

Santé (bleu) :2

Feu (rouge) :3

Réactivité (jaune) :0

Spécial (blanc) :--


Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA):

dioxyde de soufre

Sulfur

CERCLA Produits chimiques et quantités (lbs) à signaler :

dioxyde de soufre (100.00)

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:

dioxyde de soufre

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques :

dioxyde de soufre

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

dioxyde de soufre

Sulfur

Liste extérieure des substances (LES) :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey :

dioxyde de soufre

Sulfur

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie :

dioxyde de soufre

Sulfur

Proposition 65 - Substances carcinogènes :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Toxines de croissance :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 Étiquette de Danger:

This product contains no chemicals known to the State of California to cause cancer and birth defects or other reproductive harm.

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	US TSCA	Australia AICS	Korea ECL	EU EINECS	EU ELINCS	EU SVHC	EN NLP	Mexico INSQ
Sulfur (7704-34-9)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
dioxyde de soufre (7783-06-4)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	China IECSC	Japan ENCS	Japan ISHL	Japan PDSCL	Japan PRTR 1	Japan PRTR 2	Philippines PICCS	New Zealand NZIOC
Sulfur (7704-34-9)	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
dioxyde de soufre (7783-06-4)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui

Section 16. Autres informations

Date de révision 11/27/2025

Numéro de fiche signalétique 3

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express

ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Reportez-vous à la norme NFPA 654, Norme pour la prévention des explosions de feu et de poussière résultant de la fabrication, du traitement et du traitement des particules solides combustibles, pour une manipulation en toute sécurité.3

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H228 Matière solide inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous leffet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Avertissement : Les informations présentées ici sont fournies à titre de guide à ceux qui manipulent ou utilisent ce produit. Des pratiques de travail sécuritaires doivent être utilisées lorsque vous travaillez avec des matériaux. Il est important que l'utilisateur final décide de la pertinence des procédures de sécurité utilisées lors de l'utilisation de ce produit.

Fin du document